

Séance du 22 novembre 2021

Interpellation citoyenne

David MICHELANTE, membre du Plan communal de Développement de la Nature (PCDN), a interpellé les édiles à propos de la destruction d'une partie d'un site de grand intérêt biologique (SGIB) au parc économique des Portes de l'Europe. L'Echevin de l'Environnement Pascal RIGOT a d'abord précisé que dans le permis octroyé au promoteur, la création d'un SGIB avait été actée en parallèle du développement économique ; aucune destruction n'était prévue. L'autorité compétente pour constater une infraction est le Département Nature et Forêt (SPW). La Ville enverra très prochainement un courrier officiel au DNF pour connaître sa position. Le Collège restera attentif à ce que l'équilibre « économie - nature » soit maintenu sur le site. Le Bourgmestre Pierre HUART quant à lui s'est étonné que ce point arrive en séance du conseil communal 6 mois après que des contacts aient eu lieu avec l'intercommunale in BW, que plusieurs courriers ont déjà permis de clarifier la situation et qu'une rencontre a eu lieu au cabinet de la Ministre TELLIER.

Règlement-taxe sur la publicité visible et/ou audible de l'espace public

Pour répondre à Véronique VANDEGOOR (DéFI) et à Bernard DE RO (cdH), l'Echevin des Finances Germain DALNE a expliqué que le règlement-taxe a été actualisé pour plus de simplicité et de lisibilité des mesures appliquées. Par ailleurs, les nouvelles techniques de publicité sont à présent aussi concernées (tags temporaires au sol, etc).

Rue de la Procession 25

Les élus ont approuvé les conditions de la prise en location par la Ville des espaces bureaux qui hébergeront les services communaux du bd des Arbalétriers qui doivent bientôt déménager provisoirement, le temps de la destruction et de la reconstruction du bâtiment existant qui permettra le bon développement du projet « Ilôt Saint-Roch ». Le Bourgmestre Pierre HUART a précisé qu'une ligne de bus TEC permet aux citoyens de s'y rendre depuis le centre-ville.

Val de Thines

Aux questions des trois partis de l'opposition, le Bourgmestre Pierre HUART a répondu que la Ville compte introduire un recours en annulation devant le Conseil d'État contre la récente décision du Gouvernement wallon à propos des voiries (phase I). « Il n'est opportun d'en dire plus à ce stade, ne dévoilons pas notre stratégie » a-t-il conclu.

Bernard DE RO s'est interrogé quant aux travaux en cours (phase II), notamment quant à la dépollution du site. Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que le contrôle de la conformité de la dépollution dépend de la Direction de l'Assainissement des Sols (SPW), à laquelle la Ville a déjà envoyé nombre de courriers, restés pour l'instant sans réponse. Une nouvelle missive sera envoyée prochainement.

Litige Grand-Place

Le Conseiller Gaëtan THIBAUT (PluS) a demandé où en était le dossier. L'Echevin des Travaux Pascal RIGOT a regretté que malgré la détérioration du sol en certains endroits - et la pose de « rustines » par la Ville pour assurer la sécurité, aucun élément probant ne soit parvenu à la Ville à ce sujet. Il s'agit pour l'instant de débats entre experts et avocats.

Mobilité au square Gabrielle Petit

Gaëtan THIBAUT a voulu savoir si les aménagements de circulation actuels allaient perdurer. Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que le gérant de l'établissement s'est engagé à retirer une partie de la terrasse pour début décembre. Aucune décision n'a encore été prise pour 2022.

Étançons de la rue Sainte-Anne

Gaëtan THIBAUT a demandé si ce dossier évoluait. « Les procédures d'expertise sont en cours », a affirmé l'Echevin des Travaux Pascal RIGOT. Assurant la sécurité, les étançons ne seront pas retirés sans un jugement l'autorisant.

Lycée Seutin

« Qu'en est-il du devenir de ces lieux » a demandé Gaëtan THIBAUT. Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que la Ville garde des contacts avec le propriétaire, enjoint de prendre les mesures ad hoc pour assurer la stabilité du bâtiment et pour en empêcher l'accès. Aucun projet immobilier n'est parvenu pour cet endroit.

Marché de Noël

Bernard DE RO (cdH) a demandé ce qu'il en était du Marché de Noël suite aux nouvelles mesures sanitaires. L'Echevin des Fêtes Benoît GIROUL a d'abord félicité les services communaux pour leur implication dans la réussite de cette fin d'année. Il a ensuite salué l'excellente synergie mise en place avec l'Office du Tourisme, Nivelles en Fêtes et Nivelles Commerces. Les réjouissances devraient se dérouler sur le parking dit « de la Goutte » face à l'Hôtel de Ville avec trois accès contrôlés par une société active dans la sécurité ; le dispositif est en cours de finalisation.

Mobilier urbain

« Qu'en est-il des résultats de l'enquête « Territoire intelligent » ? » a demandé Bernard DE RO. L'Echevin en charge du développement Smart City Germain DALNE a exposé qu'actuellement, une nouvelle phase du projet est enclenchée avec de nouveaux mobiliers et une nouvelle implantation. Une présentation sera faite au Conseil communal à son terme.

Vaccination

« Pourquoi Nivelles n'est-elle pas candidate pour être un pôle de vaccination en vue de la 3^{ème} dose ? » a demandé Véronique VANDEGOOR. Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que c'est la Région wallonne qui décide du lieu de ces antennes. Par ailleurs, une telle infrastructure demande une logistique très importante et la volonté du Collège est d'éviter de saturer le personnel nivellois pouvant participer à la vaccination à Nivelles, e.a. à l'hôpital.

Centre culturel et ciné 4

Louison RENAULT (PluS) a voulu savoir où en était la fréquentation de ces lieux dans les conditions actuelles. L'Echevin de la Culture Grégory LECLERCQ a exposé les chiffres qui démontrent une progression constante depuis l'été pour les activités du Centre culturel. Malgré tout, avec les jauges imposées et à l'instar des autres villes, le taux de remplissage reste sous les 50 %. Pour ciné 4, la moyenne est de 2.079 entrées par mois, soit bien en-dessous du seuil qui permettrait au cinéma d'atteindre l'équilibre budgétaire. Mais la progression est aussi constante, ce qui est rassurant.

* Compte-rendu non exhaustif des points abordés en séance publique.